

L'atteinte de nouveaux sommets pour la collaboration interprofessionnelle

Ce fut un départ, comme toute bonne chose, à la source, là où, sous l'œil attentif de ceux qui l'ont bâtie, elle a su grandir et s'épanouir, forte et présente. À l'origine de l'idée : une conversation entre professionnels de l'éducation d'assistant de l'ergothérapeute (AE) et d'assistant du physiothérapeute (AP) concernant le besoin et le désir de soumettre les programmes de formation des AP et des AE à des évaluations afin d'assurer les plus hautes normes d'enseignement. Une collaboration interprofessionnelle vit ainsi le jour et connut un grand succès.

En 2010, l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE), le Conseil canadien des éducateurs d'assistants de l'ergothérapeute et d'assistants du physiothérapeute [COPEC - Canadian Occupational Therapist Assistant and Physiotherapist Assistant Educators Council] et l'Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada (AEPC) se sont réunis afin de créer un nouveau programme d'agrément unique en son genre à la fois pour les programmes d'assistant de l'ergothérapeute et du physiothérapeute. Chaque association s'acquitta donc de responsabilités précises afin de mettre sur pied le Programme d'agrément de l'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute (PAE AE et AP).

Moins de trois ans plus tard, le Programme a défini les Normes d'agrément, le Comité mixte de l'agrément, des politiques et procédures ainsi qu'un site internet créatif et informatif sans oublier les 28 programmes d'enseignement de l'assistant de l'ergothérapeute et de l'assistant du physiothérapeute ayant le statut de candidat. Parmi ces 28 programmes, deux ont déjà fait l'objet d'évaluation et obtenu l'agrément (le *Vancouver Community College* et le *Humber College Institute of Technology and Advanced Learning*). Les résultats concernant l'agrément sont attendus d'ici la fin avril pour trois autres programmes d'enseignement.

« Nous espérons être en mesure d'évaluer quatre ou cinq programmes par année. Pour

l'instant, les programmes ayant récemment reçu le statut de candidat sont placés au bas de la liste et le processus est assez long. Il faudra donc peut-être ajouter des effectifs au fil du temps. C'est un beau dilemme, » dit Kathy Davidson, directrice de programme (PAE AE et AP).

« L'un de nos défis a été le fait que nous ne savons pas combien de programmes existent. Pour plusieurs programmes, l'octroi du permis d'exercice dépend de l'obtention d'un diplôme d'un programme agréé ce qui n'est pas le cas des assistants de l'ergothérapeute et des assistants du physiothérapeute qui travaillent sans permis. L'agrément n'est donc pas obligatoire pour les programmes d'enseignement qui choisissent plutôt de bon gré d'en faire la demande, » explique-t-elle.

Le Québec fait exception avec l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, l'organisme responsable de la pratique des physiothérapeutes et de l'octroi des permis d'exercice pour les thérapeutes en réadaptation physique (TRP). L'article suivant tiré de la revue *Pratique de la physiothérapie* propose des détails supplémentaires concernant le rôle unique de l'Ordre : www.physiotherapy.ca/Practice-Resources/Publications/Physiotherapy-Practice.aspx?id=4.

Le nombre de programmes d'enseignement ayant fait la demande du statut de candidat et l'engagement des étudiants indique un succès pour PAE AE et AP.

« C'est très excitant de recevoir des appels provenant d'étudiants qui doivent faire un choix concernant leur éducation et qui cherchent une formation de qualité supérieure, un programme agréé, » dit Davidson. « C'est très positif. Les efforts des enseignants, des AP et des AE sont véritablement à la source de cette recherche de qualité. Contrairement à d'autres professions où l'agrément des programmes est obligatoire, les étudiants, les AP et les AE la désiraient. La collaboration de tous ces acteurs qui aspirent à

des normes élevées et une éducation de qualité est tout à fait extraordinaire. »

Cette collaboration, présente dès le départ, est l'une des raisons pour lesquelles le PAE AE et AP s'est développé aussi rapidement et avec autant de succès. Le programme a été élaboré par la première directrice de programme, Dawn Burnett, avec la collaboration de l'ACE, le COPEC et l'AEPC. Burnett, qui a été embauché afin de mettre le processus sur pied s'est assurée d'inclure tous les intervenants en leur demandant d'offrir leurs conseils et opinions.

« Puisque ce programme est parti de zéro et que les avis de tous les intervenants furent recherchés, le programme ainsi bâti devint un projet commun ce qui a occasionné moins de répliques. Par exemple, tous ont été impliqués lors des sondages et groupes de discussion lors du choix de terminologie pour les normes d'agrément, les normes à privilégier et les objectifs raisonnables attendus des programmes, » dit Davidson, celle qui a pris la relève de Burnett une fois le PAE AE et AP bien établi.

Suivant plusieurs ébauches, les normes d'agrément 2013-2014 sont maintenant en place avec l'option de leur apporter, en 2014, des modifications ou ajustements qui tiendront compte des évaluations et commentaires formulés par les programmes et les évaluateurs.

Puisque les révisions sont effectuées tous les six ans et que de plus en plus de programmes obtiennent le statut de candidat, l'objectif pour 2013, explique Davidson, sera la recherche de bénévoles pour faire partie des équipes d'évaluation par les pairs.

« Nous prendrons le temps de faire connaître l'évaluation par les pairs et le processus d'agrément ainsi que les avantages pour les bénévoles — par exemple, ils en apprennent beaucoup au sujet du processus et de la documentation requise ce qui leur donne une bonne longueur d'avance pour préparer la demande d'agrément pour leur programme, » dit-elle.

En juin 2013, Davidson se rendra à Vancouver en compagnie de ses collègues de l'ACE et du COPEC afin de présenter les succès collaboratifs interprofessionnels du PAE AE et AP au congrès

Collaborating Across Borders (CAB IV).

« J'aimerais ajouter que le soutien de l'AAAC, l'expérience et les connaissances que nous avons puisées de ce groupe à maintes reprises ont été incroyables et d'une valeur inestimable dans l'élaboration de ce programme, » explique Davidson.

D'autres renseignements concernant le PAE AE et AP sont disponibles au www.aeap.ca.

Un nouveau gabarit simplifie le processus d'évaluation du CCAUEPK

Un petit investissement rapporte de bons résultats pour le Conseil canadien des administrateurs universitaires en éducation physique et kinésiologie.

L'an dernier, la coordonnatrice de l'agrément, Dre Tina Gabriele, proposait un nouveau gabarit pour les évaluateurs pour accompagner la documentation d'autoévaluation qui accompagne la demande d'agrément. Le résultat a été un processus simplifié qui donne lieu à des rapports d'évaluation plus cohérents.

« J'ai discuté avec quelques-uns de nos évaluateurs d'expérience qui connaissent les programmes et le curriculum afin de me faire une idée de ce qui pourrait fonctionner. Pour les titres, j'ai inscrit les critères requis par notre organisme. Les cases vides, quant à elles, doivent être remplies par les évaluateurs, » explique Dre Gabriele. Le projet ne m'a pris que dix heures à mettre au point et déjà le processus s'accélère.

À ce jour, quatre évaluations ont été complétées avec le nouveau gabarit et les réactions ont été extrêmement positives.

« J'ai déjà reçu des commentaires d'évaluateurs qui ont aimé utiliser le gabarit. On nous a dit: "quelle différence" et "vous avez fait tout le travail pour nous," mais ce n'est pas le cas. C'est simplement plus simple de fournir l'information requise. Les évaluateurs doivent encore prendre le